



Procès-verbal No 5

Séance Ordinaire du Conseil Communal du lundi 26 juin 2017 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2017
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Nomination du Bureau :
Election du Président / de la Présidente
Election de deux Vice-Président(es)
Election des Scrutateurs / Scrutatrices
Election de la Commission de Gestion
7. Préavis no 12: Comptes 2016
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion - Votation
8. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15.
L. Pradervand	1) Appel - 40 présents
N. Vez Raymond	- 5 excusés : MM. Damien Clot, Pierre Dillenbourg, Rodolphe Fahrni, Cédric Nardone et Frederick Piderit. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.



N. Vez Raymond	<p>2) Communications du Bureau</p> <p>Fait part au Conseil de la naissance de</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agathe Lequint, née le 4 avril 2017, fille de Christine et Marc-Olivier Lequint, • Lana Schopfer, née le 5 avril 2017, fille de Sandrine Rochaix et Fabien Schopfer, et • Flore Bechtel, née le 30 avril 2017, fille de Myriam et Yann Bechtel. <p>Le Conseil Communal leur souhaite la bienvenue.</p> <p>Remercie tous les bénévoles qui ont aidé au service, à la mise en place et aux rangements du souper du Conseil le 31 mai 2017.</p> <p>Rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu mercredi 25 octobre 2017.</p>
<p>P. Zuberbühler</p> <p>A. Blumenstein</p> <p>S. Adams</p> <p>A. Boscardin</p> <p>S. Adams</p>	<p>3) Communications de la Municipalité</p> <p>Prie le Conseil de bien vouloir excuser MM. Philippe Bovet et Attila Toth ainsi que Mme Liliane Trombert, Boursière Communale. Salue la présence de Mme Anne-Marie Dick, Secrétaire Municipale.</p> <p>Revient sur le point qui avait été soulevé lors de la dernière séance du Conseil au sujet de <u>l'accès aux chalets de la Givrine</u> pour les véhicules. Après avoir fait la tournée de ces accès, estime que la signalisation en place est suffisante même si elle n'est pas optimale. S'agissant de l'accès à la Baronne, précise que celui-ci est autorisé de juin à octobre. Ce n'est pas le cas des chalets de week-end situés sur le pâturage de la Givrine dont l'accès est actuellement interdit aux véhicules. Une autorisation pourrait être demandée à la commune de St-Cergue, aux conditions prévues par la Loi Forestière applicable.</p> <p>Concernant <u>la MPGA au Grand-Pré</u>, la Commune a reçu un courrier du SDT le 6 avril l'informant que, malgré les préavis positifs donnés en 2013 et 2015, il préaviserait négativement auprès du canton s'agissant de la modification du plan d'affectation. Le SDT relève la non-conformité de la modification à l'art 15 LAT (tracé des zones à bâtir qui ne doivent pas engendrer de morcellement des terres cultivables ; emplacement et dimensions des zones à bâtir,...). Suite à ce courrier, la Municipalité a rencontré le SDT afin de lui exposer les tenants et aboutissants du dossier et l'informer que la Commune ferait recours en cas de décision négative du canton. La Commune a ensuite adressé un courrier au SDT confirmant ses conclusions. La Commune a également sollicité une audience auprès de la Cheffe du Département, Mme Jacqueline de Quattro. La Commune est actuellement dans l'attente d'une réponse.</p> <p>S'étonne de ce retournement de situation et du fait que le SDT, qui avait dans un premier temps préavisé favorablement le dossier, puisse aussi facilement changer d'avis, d'autant plus après que l'exécution du projet favorablement préavisé a été voté par le Conseil Communal !</p> <p>Partage le point de vue de M. Boscardin et espère que la réunion avec Mme de Quattro trouvera une issue favorable.</p>



F.-H. Bovet	Ajoute que la création de cette zone artisanale avait été demandée par ce même SDT et trouve l'attitude du canton inadmissible dans ce dossier !
J.-M. Leber	Se demande si la Commune ne devrait pas réagir immédiatement et déclarer le courrier du 6 avril du SDT nul et non avenu au lieu d'attendre la réunion avec Mme de Quattro.
S. Adams et Ph. Zuberbühler	Le courrier du 6 avril du SDT ne comporte pas de décision. Celle-ci sera prise par la Cheffe du Département et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a sollicité une audience avec cette dernière afin qu'elle puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.
N. Vez-Raymond	Si la décision de la Cheffe du Département devait malheureusement être négative, quelles en seront les conséquences ?
P. Zuberbühler	Une solution devra être trouvée et le syndic reste confiant.
S. Adams	<p>Passé à un autre sujet et informe le Conseil que la Commune envisage <u>la création d'une zone réservée hors centre</u> à Givrins. La création de cette zone ne modifiera pas l'affectation des terrains concernés (i.e. une zone à bâtir restera une zone à bâtir) mais gèlera la possibilité de construire sur ces terrains pour une période maximale de 5 ans, cette période pouvant être prolongée de 3 ans à certaines conditions.</p> <p>En effet, la Commune est actuellement en légère surcapacité de sa zone à bâtir hors centre, selon la version 4 du PDCN (Plan Directeur Cantonal) qui va prochainement entrer en vigueur. Ce PDCN prévoit une augmentation maximale de la population de Givrins sur les 15 prochaines années de 1.5 % par an en zone village et de 0.75% en zone hors village.</p> <p>Lorsque le dossier aura été préavisé positivement par les services compétents de l'aménagement du territoire, il sera mis à l'enquête publique et sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Communal, vraisemblablement au mois d'octobre.</p>
A.-C. Prélaz-Girod	La Commission d'urbanisme sera-t-elle consultée sur ce dossier et sera-t-elle impliquée dans les démarches auprès du canton ?
S. Adams	La Commission d'urbanisme sera appelée à se prononcer sur le préavis municipal mais ne sera pas partie à la procédure.
P. Zuberbühler	<p>S'agissant du <u>parking de la Givrine</u>, les trois oppositions qui avaient été déposées ont été retirées. Le Conseil Communal de St-Cergue a accepté la création de ce parking il y a quelques jours. Les travaux débuteront cet automne. Dans un premier temps, un passage sous voie sera créé afin de permettre le passage du bétail au printemps. L'étape de comblement consistant à racler la terre et combler les trous durera 3 ans.</p> <p>En ce qui concerne <u>la déchetterie</u>, il a été décidé de distribuer une carte d'accès aux habitants de Givrins, afin de limiter l'utilisation de cette infrastructure communale à ces derniers et permettre aux surveillants d'identifier les utilisateurs provenant d'autres communes.</p>



Enfin, pour la Chèvrerie, le syndic rappelle que la vente des deux premiers droits de superficie a été exécutée et que le prix a été payé. L'acte de vente du troisième est prêt mais ne sera signé que fin septembre car les acheteurs, qui sont étrangers, attendent la régularisation de leur situation pour pouvoir résider à la Chèvrerie.

Le projet d'acte de vente du quatrième droit de superficie devrait également être signé en septembre.

Un devis avait par ailleurs été établi pour refaire la route d'accès à la Chèvrerie. Les propriétaires ont tous reçu une lettre les informant du montant de leur participation aux frais de réfection, avec un délai de réponse fin juillet, afin que les travaux puissent être faits à la rentrée fin août.

N. Vez Raymond	Demande à Mme Bally s'il y a du nouveau s'agissant des <u>zones de captage</u> .
C.-L. Bally	La Commune n'a pas encore de réponse du canton.
N. Vez Raymond	Demande à M. Adams où en est la procédure de <u>modification des statuts de l'AISGE</u> (plafond d'endettement et date de remise des comptes).
S. Adams	Les modifications statutaires ont effectivement été approuvées par le CODIR et le dossier a été envoyé au canton début juin pour validation. Une réponse est attendue d'ici fin août et le dossier devrait être soumis au Conseil lors de sa séance du 25 octobre. Informe par ailleurs le Conseil que le 20 juin dernier, le Conseil Communal de St-Cergue a approuvé un crédit extra-budgétaire de CHF 6.235.000 pour la construction de la nouvelle école dans cette commune.

4) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2017

N. Vez Raymond	Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 29 mars 2017.
P. Zuberbühler	En page 3, 6 ^e paragraphe concernant la Chèvrerie, 4 ^e ligne : il convient de modifier « 0.008 % » en « 0.8 % ».
S. Adams	En page 4, 3 ^e paragraphe « le support de cette présentation peut être obtenu auprès de M. Scott Adams » : modifier en « le support de cette présentation peut être obtenu auprès du Bureau ».
A. Blumenstein	En page 13, 4 ^e intervention : les initiales de M. Bovet doivent être corrigées.
P. Zuberbühler	En page 13, 9 ^e paragraphe, les dégâts à la fontaine des Balkans n'ont pas été causés par un camion mais par la grêle. Précise que la structure du toit ne permet pas la pose de barres à neige.
N. Vez Raymond	Prend note des modifications demandées et soumet le procès-verbal au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents.



	<p>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</p>
M.-O. Lequint	Lit le rapport de la séance ordinaire du conseil intercommunal de l' <u>APEC</u> qui a eu lieu le 4 mai dernier à Genolier. Outre les résultats 2016 et les nominations statutaires, cette présentation aborde notamment le projet de la nouvelle STEP. Une copie de ce rapport peut être obtenue auprès du bureau sur demande.
N. Vez Raymond	Remercie M. Lequint pour sa présentation et lui demande s'il peut apporter des précisions sur l'engagement financier que ce projet représentera pour la Commune.
M.-O. Lequint	Le plan financier n'a pas encore été défini.
N. Vez-Raymond	Passé la parole à M. Derbigny qui souhaite tenir le Conseil informé de la création de <u>la sous-région Jura Lac</u> au sein du Conseil Intercommunal de Région Nyon.
R. Derbigny	<p>Une réunion des délégués a eu lieu à Vich le 6 juin dernier avec pour objectif d'établir un programme parmi les projets du Conseil Intercommunal qui sont prioritaires pour la sous-région Jura Lac. Le passage en revue de ces projets - touchant notamment la mobilité douce, le soutien au Casino-Théâtre de Rolle et le parking de la Givrine - au sein de la sous-région Jura Lac a été très positif et enrichissant et une prochaine réunion est agendée au 13 septembre.</p> <p>Informe par ailleurs le Conseil que M. Adams a été nommé au sein de la Commission de gestion du Conseil Intercommunal.</p>
S. Adams	Il est difficile d'entrer dans le détail de chaque projet dans le cadre de la séance du Conseil. Invite dès lors les conseillers à consulter le programme de législature qui a été voté et qui est disponible sur le site de Région Nyon (www.regionnyon.ch).
	<p>6) Nomination du Bureau :</p> <p>Election du Président / de la Présidente</p> <p>Election de deux Vice-Président(es)</p> <p>Election des Scrutateurs / Scrutatrices</p> <p>Election de la Commission de Gestion</p>
N. Vez Raymond	<p>Rappelle que, à l'exception des membres de la Commission d'Urbanisme et la Secrétaire qui sont nommés pour toute la législature, les membres de la Commission de Gestion ainsi que les autres membres du bureau le sont annuellement.</p> <p>Se récusé pour la nomination du Président / de la Présidente.</p>
A. Boscardin	Demande s'il y a une candidature pour cette fonction. Tel n'est pas le cas et Mme N. Vez Raymond est réélue à l'unanimité des membres présents.
N. Vez Raymond	MM. Angelo Boscardin et Pierre Dillenbourg se représentent respectivement comme premier et second Vice-Présidents. Demande s'il y a d'autres candidatures pour ces fonctions. Tel n'est pas le cas et MM. Angelo Boscardin et Pierre Dillenbourg sont réélus à l'unanimité des membres présents.



Ainsi qu'il avait été annoncé au Conseil lors de la séance du 29 mars dernier, Mme Ludivine Pradervand a décidé de cesser son activité de Secrétaire du Conseil. La Présidente la remercie pour son engagement lors de l'année écoulée sous les applaudissements du Conseil.

Demande si un conseiller ou une conseillère souhaite se présenter à cette fonction. Tel n'est pas le cas. La Présidente annonce alors la candidature hors Conseil de Mme Aline Monteiro Alves, présente à la séance. Le Conseil la nomme à l'unanimité des membres présents.

Remercie également Mme Nathalie Gremlich, ancienne Secrétaire du Conseil, pour son aide ponctuelle et très appréciée au cours de l'année écoulée.

Passé à la nomination des Scrutateurs et Scrutatrices et remercie les membres du Conseil qui ont accepté cette fonction au cours de l'année écoulée, soit Mmes Nathalie Gremlich et Marianne Schmidt ainsi que MM. Jean-Pierre Berger et Laurent Schweizer. A l'exception de M. Berger, ces Scrutateurs et Scrutatrices ne se représentent pas et la Présidente demande s'il y a des candidatures au sein du Conseil.

Mme Claire-Lise Derbigny, M. Robert Watts et M. Steve Breitenmoser se proposent et sont nommés à l'unanimité des membres présents, de même que M. Jean-Pierre Berger.

En conséquence, Mme Claire-Lise Derbigny et M. Jean-Pierre Berger sont nommés Scrutateurs et M. Robert Watts et M. Steve Breitenmoser Scrutateurs suppléants.

Passé alors au renouvellement de la Commission de Gestion qui se représente dans son intégralité, à savoir :

Membres de la Commission : MM. Yann Bechtel, Damien Clot, Claude Morel, Eric Mühlemann et Markus Stark.

Suppléants : MM. Robert Derbigny et Cédric Nardone

La Commission de Gestion est réélue dans son intégralité à l'unanimité des membres présents.

7) Préavis No 12 : Comptes 2016 Rapport de la Commission de Gestion Discussion- Votation

P. Zuberbühler

Présente le Préavis.

L'exercice 2016 a été déficitaire. Les charges se sont en effet élevées à CHF 7'104'423,90 et les revenus à CHF 6'767'985,98, générant ainsi un excédent de charges de CHF 336'437,92. La Municipalité anticipait toutefois que l'exercice 2016 serait déficitaire et avait budgeté un excédent de charges plus important encore, soit CHF 588'876,82.



Relève que les recettes d'impôts ont été largement inférieures à celles de 2015 (CHF 4'819'511,96 en 2016 et CHF 5'814'388,02 en 2015), mais néanmoins supérieures aux recettes budgétées à CHF 4'583'000,-.

Pour le surplus, le syndic renvoie les conseillers au Préavis qui est suffisamment détaillé et en lit les conclusions.

Y. Bechtel

Lit le rapport et les conclusions de la Commission de Gestion.

P. Zuberbühler

Souhaite apporter quelques précisions sur le rapport de la Commission de Gestion.

Concernant la prévoyance sociale cantonale, il est inexact de dire que c'est la facture sociale qui est la cause du résultat négatif des comptes 2016 car, si la facture sociale s'est effectivement élevée à près de CHF 450'000, elle a été largement payée par le fonds de réserve ad hoc (voir point 72, page 7 du Préavis et rubrique 720.380 des comptes).

S'agissant de la remarque de la Commission de Gestion sur l'exactitude du rapport du réviseur, le syndic informe cette dernière qu'un nouveau rapport a entretemps été émis, conforme aux recommandations que le vérificateur aux comptes avait faites en 2015. Le syndic transmettra ce rapport révisé à la Commission de Gestion.

Enfin, dans le chapitre consacré au contrôle des investissements, la Commission de Gestion estime que son contrôle est limité car il ne peut se fonder que sur « *la base des chiffres fournis par la Municipalité, sans accès aux factures* ». A cet égard, le syndic rappelle que, sur demande, toutes les factures et autres documents relevant sont à disposition de la Commission de Gestion et que la Municipalité n'a jamais fait de rétention d'information à ce sujet.

Dans ce chapitre, la Commission de Gestion relève que les subventions ont été estimées de façon trop optimiste pour les travaux faits à la Baronne. Le syndic explique qu'il faut dissocier les travaux de réfection du toit et ceux relatifs à la fosse à lisier.

Pour cette dernière, la Commune espérait une subvention de CHF 124'000,-, soit 40% de l'investissement, mais n'a finalement perçu qu'un montant de CHF 39'200,- en 2015, malgré les efforts déployés et les rendez-vous sur site avec les services de l'Etat. Cela est entre autre dû au fait que ces derniers tiennent uniquement compte du volume de la fosse mais pas des conditions particulières du terrain (sol, cailloux,...) pour calculer le montant des subventions.

Pour la toiture, le syndic rappelle que la Commune a dû se battre pour toucher une subvention de CHF 67'290,-. Dans un premier temps, les services de l'Etat ne voulaient en effet même pas entrer en matière sous prétexte que les travaux avaient déjà commencé !

En fin de compte, la Commune a touché environ CHF 40'000 de moins que ce qu'elle espérait pour l'intégralité des travaux à la Baronne. Au vu de ces explications, le syndic estime que la différence entre les évaluations et les subventions effectivement touchées n'est pas due à un excès d'optimisme.

N. Vez Raymond

Ouvre la discussion.



F.-H. Bovet

S'étonne des réponses négatives que certains particuliers souhaitant se raccorder au Chauffage à Distance ont reçues, alors que la priorité pour le CAD est justement d'augmenter le nombre de raccordements.

P. Zuberbühler

Il est exact que le CAD SA souhaite étendre le périmètre du chauffage à distance. A l'époque, un projet avait été fait pour la route de la Scie. Cela avait été abandonné à cause de la trop grande distance d'une part et de la difficulté à trouver des personnes intéressées par ce raccordement d'autre part. Il avait ensuite été projeté de garder le projet de la route de la Scie mais en passant par la rue des Chambres Chaudes afin de trouver plus de monde, notamment la laiterie. Un certain nombre de réponses positives avaient été exprimées parmi les personnes concernées. Un projet avait également été lancé pour la route de la Bellangère, ce qui était intéressant car réalisable en passant par une conduite souterraine existante et cela évitait de devoir ouvrir la route de Genolier. D'autres raccordements ont également été étudiés (chemin du Carre, route de la Gare, ...) et chiffrés mais aucun n'a abouti. Le projet de la Bellangère a été abandonné car il s'est avéré qu'il était plus intéressant d'utiliser les conduites souterraines pour raccorder la rue des Chambres Chaudes. Ce dernier projet a toutefois également été abandonné, car les études techniques ont montré que les conduites étaient trop importantes par rapport au nombre de Kwh chauffés.

Les projets au chemin du Carre et à la route de la Gare ont pris du retard mais ne sont pas abandonnés, quand bien même il est vrai qu'il est plus difficile et coûteux de raccorder des bâtiments existants que de nouvelles constructions.

H. Lequint

Le raccordement de la laiterie devrait être possible et rentable car la distance n'est pas très grande et il y a des conduites existantes.

P. Zuberbühler

Cela ne serait malheureusement pas rentable, même avec deux ou trois autres raccordements supplémentaires, car le coût des travaux nécessaires (traverser la route, percer le sous-sol,...) serait trop important.

F.-H. Bovet

Estime qu'avant de renoncer au projet, tous les partenaires concernés devraient se réunir et présenter un budget aux propriétaires intéressés, afin que ceux-ci puissent se déterminer.

P. Zuberbühler et
A. Boscardin

Prennent note de ces propositions qui seront débattues au sein du CAD.

A. Boscardin

Une présentation sera faite au Conseil lors de sa prochaine séance au mois d'octobre.

M. Stark

Attire l'attention sur le fait que CAD SA a bientôt perdu 50% de son capital et demande si le Conseil d'administration a prévu d'assainir la société.

P. Zuberbühler

CAD SA est consciente de la situation et il est vrai que de nouveaux raccordements sont nécessaires, en particulier pour amortir les investissements effectués.

Par ailleurs, après quasi 3 ans de négociations avec l'Etat, CAD SA a obtenu de recevoir des subventions pour chaque nouveau raccordement et a touché environ CHF 80'000 à ce titre lors du dernier exercice.



A l'heure actuelle, CAD SA est encore dans le budget qui avait été établi sur 20 ans. Rappelle l'importance pour Givrins, commune forestière, de se chauffer au bois. La situation est certes difficile mais il faut rester positif.

M. Stark

Quelles que soient les projections budgétaires sur 20 ans, CAD SA est malheureusement soumise aux règles du Code des Obligations (« CO »), en particulier aux dispositions régissant la perte de capital et le surendettement.

[Ndlr : les dispositions en question sont les articles 725ss CO. L'article 725 al 1 et 2 CO stipule notamment que :

Al. 1 : S'il ressort du dernier bilan annuel que la moitié du capital-actions et des réserves légales n'est plus couverte, le conseil d'administration convoque immédiatement une assemblée générale et lui propose des mesures d'assainissement.

Al. 2 : S'il existe des raisons sérieuses d'admettre que la société est surendettée, un bilan intermédiaire est dressé et soumis à la vérification d'un réviseur agréé. S'il résulte de ce bilan que les dettes sociales ne sont couvertes ni lorsque les biens sont estimés à leur valeur d'exploitation, ni lorsqu'ils le sont à leur valeur de liquidation, le conseil d'administration en avise le juge, à moins que des créanciers de la société n'acceptent que leur créance soit placée à un rang inférieur à celui de toutes les autres créances de la société dans la mesure de cette insuffisance de l'actif.]

P. Zuberbühler

Prend note des observations de M. Stark.

N. Vez Raymond

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, le Préavis no 12 est soumis au vote et accepté à l'unanimité des membres présents.

8) Propositions individuelles et divers

N. Vez Raymond

Procède à l'assermentation de Mme Aline Monteiro Alves suite à sa nomination comme Secrétaire du Conseil Communal.

M.-O. Lequint

Souhaiterait avoir des informations de la Municipalité sur le montage financier des travaux au parking de la Givre.

P. Zuberbühler

Les travaux prioritaires sont le remblaiement du parking et le passage sous voie, qui vont coûter environ CHF 450'000.-. Ces frais seront répartis entre les communes porteuses du projet (St-Cergue, Arzier, Trélex et Givrins) et échelonnés sur 3 ans. Les autres communes du Conseil Intercommunal de Région Nyon participeront également en tant que cercle de solidarité, conformément au fonctionnement du DISREN. Des chiffres plus précis seront communiqués au Conseil lors de sa prochaine séance.

G. Pradervand

Sur les cartes donnant accès à la déchetterie, est-il prévu d'en rappeler les heures d'ouverture ?

P. Zuberbühler

Confirme que c'est bien le cas.

R. Guilloud

Relève que le réseau Swisscom n'est pas très bon dans le village.



- | | |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P. Zuberbühler | Début 2016, des représentants de Swisscom sont venus sur place pour faire le tour de la Commune. Différents emplacements ont été étudiés pour mettre une antenne. Il y a quelques mois, Swisscom a informé la Commune qu'un projet serait de poser une antenne à la gare de Givrins. A ce jour, la Commune n'a pas eu de nouvelles des discussions entre Swisscom et le Nyon-St-Cergue mais va se renseigner à ce sujet. La procédure risque toutefois d'être assez longue jusqu'à ce qu'une antenne soit effectivement posée. |
| R. Jaunin | Tient à remercier Ludivine pour son travail de Secrétaire. |
| R. Jaunin /
S. Adams | Par ailleurs, Mme Jaunin informe le Conseil que certains élèves de Givrins ont participé à la « <u>Journée Citoyenne</u> » qui a eu lieu il y a une semaine. Ces élèves ont reçu une petite formation civique et ont ensuite participé à des travaux en forêt, notamment pour l'entretien des sentiers Natu Rando. |
| N. Vez Raymond | Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie les conseillers et les membres de la Municipalité et lève la séance à 22 heures. |

La Présidente

N. Vez Raymond



pp

La secrétaire

L. Pradervand